MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Monsieur A. GOFFART

Directeur à la Direction l'Urbanisme —

A.A.T.L.

C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1

1035 BRUXELLES

V/Réf.: xxxxxxxxxxxxxx

N/Réf.: AVL/CC/xxxxxxx/s.xxxxxxxx

Annexe : Demande de complément d'information

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne: XXXXXXXXXXXXXXXX

(Dossier traité par XXXXXXXXXX)

Demande de complément d'information

En son courrier du XX/XX, réceptionné le XX/XX//2004, la Direction de l'Urbanisme a, dans le cadre du permis unique, demandé à la Commission Royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en sa séance du XX//XX/2004, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. Elle souhaiterait être mieux renseignée sur certaines options du projet afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause.

En vertu des dispositions de l'article 177, § 2 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat), la Commission a donc adressé au maître d'œuvre, en date du XX//XX/2004 et par lettre recommandée, une demande de complément d'information dont vous trouverez copie en annexe.

Dans le respect des délais prescrits par le Cobat, ce complément devra être examiné par l'Assemblée de la Commission au plus tard en sa séance du XX/XX/2004. L'avis conforme qui sera émis à cette occasion vous sera communiqué dans ces-mêmes délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations très distinguées.

A. VAN LOO Secrétaire J. DEGRYSE Président